### REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# vaulxenvelin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2015

Date de convocation du Conseil municipal le 10 décembre 2015

Secrétaire élu : Madame Christine JACOB

## Membres présents à la séance :

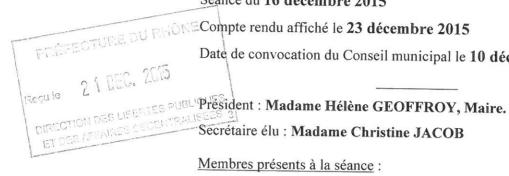
Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

## Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Hélène GEOFFROY, Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Virginie COMTE à Matthieu FISCHER, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés: Bernard GENIN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra **OLIVER** 

Membres démissionnaires: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER



Nombre de membres Art. 2121-2 Qui ont pris part à la délibération En Exercice du CGCT 43 43 37

Objet:

15.12.0448 Budget 2015 de la résidence Ambroise Croizat - Décision modificative n° 1 et affectation du résultat d'exploitation 2013

#### RAPPORT DE MADAME LECERF

#### Mesdames, Messieurs,

Cette première décision modificative du budget 2015 de la résidence Ambroise Croizat doit permettre des ajustements sur certains postes de dépenses et des régularisations comptables. Elle est proposée en équilibre à hauteur de 30 000 € en section d'exploitation ; la section d'investissement enregistre des mouvements comptables dont la balance est nulle.

En section d'exploitation, il s'agit d'assurer le financement de charges de personnel pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie ainsi que des heures complémentaires en soutien au portage de repas et à l'accompagnement aux courses. Ces dépenses sont financées grâce à une subvention complémentaire du budget principal de la ville, à hauteur de 30 000 €.

En investissement, les travaux d'accessibilité des résidents étant terminés, il est proposé d'annuler les restes à réaliser correspondants en dépenses et recettes. Enfin, le résultat cumulé d'investissement 2013 étant excédentaire (1 929,03 €), il viendra en déduction de la subvention d'équilibre du budget principal (même montant). Ceci se traduit par une somme nulle.

En conséquence, je vous propose :

- > D'approuver cette affectation du résultat d'investissement 2013 du budget de la résidence Ambroise Croizat ;
- ➤ D'approuver cette décision modificative du budget 2015 de la résidence Ambroise Croizat ainsi équilibrée en recettes et en dépenses.

#### Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité.

- > Approuve cette affectation du résultat d'investissement 2013 du budget de la résidence Ambroise Croizat ;
- > Approuve cette décision modificative du budget 2015 de la résidence Ambroise Croizat ainsi équilibrée en recettes et en dépenses.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène **GE**OFBROY